



CONSEIL DE LIGUE

Samedi 2 juillet 2022 à 9h30 à LYON

Président : Pascal PARENT.

Présents : Franck AGACI, Bernard ALBAN, Denis ALLARD, Philippe AMADUBLE, Didier ANSELME, Yves BEGON, André CHAMPEIL, Thierry CHARBONNEL, Nicole CONSTANCIAS, Dominique DRESCOT, Raymond FOURNEL, Hervé GIROUD GARAMPON, Hubert GROUILLER, Abtisssem HARIZA, Lilian JURY, Pierre LONGERE, Roland LOUBEYRE, Joël MALIN, Christian PERRISSIN, Michel PINEL, Pascal PEZAIRE, Guy POITEVIN, Chrystelle RACLET, Jean-Marc SALZA, Daniel THINLOT, Jean-François VALLET, Jacques VANTAL, Bernard VELLUT.

En visio : Patrick BELISSANT.

Excusés : Bernard BOISSET, Henri BOURGOGNON, Louis CLEMENT, Thierry DELOLME, Christian MARCE, Arsène MEYER, Céline PORTELATINE, Didier RAYMOND, Gérard SAEZ, Serge ZUCHELLO.

Assistent à Lyon : Pierre BERTHAUD, Wilfried BIEN, Méline COQUET, Richard DEFAY, Sylvie DI IORIO, Martine GRANOTTIER (représentant Arsène MEYER), Francis VIDRY (représentant Thierry DELOLME).

☺-☺-☺-☺-☺-☺-☺-☺-☺-

1. Informations du Président et du Président délégué de la LAuRAFoot.

- **Assemblées Générales des districts par les différents membres du Conseil de Ligue qui étaient présents :**

Loire : l'AG s'est bien passée. La réduction à quatre joueurs mutés en compétitions de jeunes, votée en Assemblée Fédérale, a été évoquée (article 160 des RG de la FFF) sans soulever de questions particulières. La transformation du « Critérium » a été adoptée (il ne s'agit plus d'une compétition « Loisir ») et s'il y a des problèmes avec des licences « loisir » déjà demandées par les clubs pour cette compétition, la Ligue s'est engagée à faciliter le changement de licence.

Haute-Loire : bien passée également. Elle a été suivie des finales départementales à Monistrol sur Loire.

Haute-Savoie Pays de Gex : très bonne AG. Les informations parues dans la presse au sujet du club de Pringy ont été évoquées.

Lyon & Rhône : bien passée. RAS. Une plaquette Ligue des 100 ans du District a été remise lors de cette AG tout comme celle remise au District de la Loire en mai.



CONSEIL DE LIGUE

Samedi 2 juillet 2022 à 9h30 à LYON

Isère : bien passée. La modification de l'article 160 des RG de la FFF a également été évoquée.

Vote de la pyramide à 1-2-4 pour les championnats Seniors Masculins (Retour à une pyramide avec que des poules de 12 équipes. 1 poule de D1, 2 poules de D2, 4 poules de D3 et 5 poules de D4, les équipes restantes en D5) avec application en 2023/2024.

Drôme-Ardèche : AG prévue en septembre.

Allier : bien passée, vote de la mise en place de la péréquation au niveau Seniors D1, D2, D3 et 1^{ères} divisions Jeunes.

Ain : débat sur la participation des équipes réserves de Ligue dans la Coupe Départementale.

Cantal : S'est très bien déroulée hormis que le district voulait supprimer la D5 pour améliorer la D4 et que ça n'a pas été adopté par les clubs. La péréquation a aussi été votée pour les compétitions seniors.

Puy de Dôme : bien passée hormis le débat concernant le retrait de points relatifs aux violences envers des arbitres. La proposition du District n'a pas été adoptée par les clubs. Une réunion par secteur est prévue pour révoquer ce sujet. La péréquation a été adoptée pour les compétitions seniors D1, D2, D3 et les Féminines.

Savoie : AG ce samedi 2 juillet à 15h30.

- **AG LFA & FFF à Nice.**

Lilian JURY fait part de la bonne organisation matérielle tant pour la soirée LAuRAFoot du jeudi soir que par la Ligue Méditerranée pour les Assemblées LFA et FFF.

L'A.G. de la LFA s'est bien passée bien que le sujet sur la lutte contre la violence et les incivilités n'ait curieusement pas été évoqué.

Les textes de la F.F.F. ont été votés sans discussion, notamment la modification de l'article 160 des RG de la FFF concernant le nombre de mutés en compétitions jeunes. Ce texte fera d'ailleurs l'objet d'une discussion au COMEX du 5 juillet prochain pour une demande de décalage de sa date d'effet.

Pascal PARENT précise que pour la réforme de la pyramide des compétitions nationales masculines seniors, le projet 1/3/8 (1 N1, 3 N2 et 8 N3) a été largement préféré au projet 1/3/6 comme le souhaitait notre Ligue.

- **Assemblée Générale de la LAuRAFoot à Saint-Etienne.**

Le Président fait part de la bonne organisation de l'A.G. qui s'est globalement bien déroulée malgré des débats longs mais nécessaires.

Seul point à revoir : la transition entre l'apéritif et le cocktail déjeunatoire qui a été mal comprise par certains.



CONSEIL DE LIGUE

Samedi 2 juillet 2022 à 9h30 à LYON

- **Agenda de la LAuRAFoot (2ème semestre 2022).**

Après quelques modifications de dates par rapport au projet proposé, le planning des réunions du second semestre 2022 est arrêté et sera envoyé aux membres du CL.

La réunion du 11 juillet sur la constitution des poules des championnats régionaux sera suivie d'un Bureau Plénier auquel sont invités les Présidents de District présents.

Un Bureau Plénier de secours par voie électronique est prévu le 15 juillet 2022 pour examiner les éventuelles demandes de modification des poules, celles-ci devant être finalisées à la date du 17 juillet 2022 au plus tard.

Un projet de tableau des accessions et relégations en fin de saison 22/23 par catégorie sera également envoyé courant juillet aux membres du Conseil de Ligue par voie électronique pour validation.

- **Commissions régionales 2022/2023 : modifications éventuelles de leur composition et calendrier.**

Premier point sur les modifications déjà connues à ce jour :

Futsal : Pascal PARENT et Lilian JURY doivent faire le point sur cette commission avant la reprise de la saison.

Foot Scolaire et Universitaire : remplacer les C.T.R. responsables d'axes : Sébastien DULAC par Sébastien BOYER et Sylvain RICHARD par Guillaume BUER.

Féminisation : cette Commission est rebaptisée « Mixité ».

Statut des Educateurs : Didier LACOMBE remplace Jacques SANTINI.

Discipline : ajout de Robert PROST en tant qu'instructeur, en remplacement de Bernard ENJALVIN.

Réforme et Suivi des Championnats : Jacques RAYMOND intègre cette commission et Sébastien DULAC est remplacé par Didier ROUSSON.

Football Diversifié : José INZIRILLO devient Président, notamment pour la partie relative au « Handicap », Gilbert MARTIN restant membre de la commission.

Les Présidents des Commissions seront contactés dès le début de semaine afin qu'ils communiquent les éventuelles modifications dans la composition de leur commission avant le 8 juillet, pour étude souhaitée au prochain Bureau Plénier du 11 juillet.



CONSEIL DE LIGUE

Samedi 2 juillet 2022 à 9h30 à LYON

2. Approbation des comptes rendus.

- Bureaux Pléniers du 17 mai 2022 et du 13 juin 2022.
- Conseil de Ligue du 4 juin 2022.

Hervé GIROUD GARAMPON estime qu'il serait opportun qu'un point rapide dès les lendemains des réunions du BP soit fait à tous les Présidents de District non-membres ou absents du BP, par l'un des Présidents de District présent au BP.

Cette proposition est validée à l'unanimité. Le premier Président de District désigné pour effectuer cette mission à la rentrée est Joël MALIN.

→ **Le Conseil de Ligue approuve ces différents P.V. à l'unanimité.**

3. Compétitions

- **Finale de la Coupe LAuRAFoot Futsal Georges Vernet le samedi 18 juin 2022 à Saint-Romain-en-Gal (69).**

Cette finale entre GOAL FC et ALF Futsal s'est très bien déroulée (malgré la chaleur) et a vu la victoire de GOAL FC.

Pierre LONGERE fait part de la qualité des installations qui, classées en catégorie 2 pourront être utiles à d'autres manifestations (belle salle avec une tribune de 500 personnes).

Le Conseil de Ligue adresse ses vifs remerciements à la Communauté de Communes de Vienne, à la ville de St Romain en Gal et au club support, Condrieu Futsal Club, pour leur contribution à la bonne organisation de la manifestation.

Info Futsal suite COMEX : Pascal PARENT informe de l'accord du Comex quant au transfert des droits sportifs et des licenciés du FC Chavanoz au club de l'AS Saint Priest.

- **Phase régionale du National Beach Soccer 2022 du 26 juin 2022 à Vesseaux (07).**

Equipes participantes : Union Sportive Bas Vivarais, Union Sportive Motteraine, O.C.A Privas, FC Eyrieux Embroye, Persévérante Sportive Romaneise, Beach Soccer Team 26/07.

Pierre LONGERE souligne les très belles installations dans un magnifique cadre et la très bonne organisation malgré un public peu nombreux. Il invite les membres du Conseil de Ligue à visionner les photos de la journée sur le Site Internet de la LAuRAFoot.

C'est le club Beach Soccer Team 26/07, vainqueur qui représentera la LAuRAFoot au NBS à Châteauroux.

Jean-François VALLET estime que, malgré le caractère récent de cette pratique dans notre Ligue, les équipes avaient un bon niveau de jeu.

Il remercie la LAuRAFoot, Pierre LONGERE, Patrick BELISSANT, Dominique D'AGOSTINO ainsi que les arbitres désignés.



CONSEIL DE LIGUE

Samedi 2 juillet 2022 à 9h30 à LYON

- **Préparation de la composition des poules des différents championnats régionaux (accessions/ relégations / repêchages) en vue de la réunion du 11 juillet 2022.**

Futsal R2 :

Suite à l'engagement des présidents des districts concernés de tout mettre en œuvre pour organiser des championnats D1 Futsal à 8 équipes minimum dans la Savoie/Haute-Savoie et la Loire la saison prochaine, le Président propose d'accepter les montées supplémentaires en Futsal R2, avec accord des Districts, des clubs suivants :

Loire	Montreynaud 42
Isère	Futsal club United Voiron
Savoie	Bourget United
Haute-Savoie PG	US Cluses Bonneville
Lyon et du Rhône	US Futsal Saint Fons

Par ailleurs, il est proposé au Conseil de Ligue de repêcher Nuxerette Foot Salle en Futsal R2.

→ **Le Conseil de Ligue approuve ces propositions.**

Le Président Parent en profite pour mettre en garde les districts sur l'obligation des équipes évoluant en Futsal régional d'avoir une équipe réserve, donc la non-organisation d'un championnat de D1 Futsal dans certains districts pourraient également poser problème à certains clubs à ce niveau-là.

A ce sujet, les districts de la Loire et la Haute-Loire informent qu'ils ont commencé à évoquer la possibilité d'organiser un championnat futsal en commun. Il en est de même pour le Puy de Dôme et l'Allier. Le président les encourage vivement à poursuivre dans cette voie.

Autres compétitions régionales (jeunes et féminines) :

Suite à la publication des accessions et relégations dans les différents championnats régionaux, certains clubs ont d'ores et déjà fait part à la Commission des Compétitions de leur volonté, bien que leur équipe ait été maintenue, de ne pas se réengager dans certains championnats de jeunes ou féminins et d'autres clubs peuvent encore le faire, jusqu'à la date limite de confirmation de leurs engagements. Le président propose donc au Conseil de Ligue de procéder de la manière suivante :

- De mettre fin dès cette saison au système d'« invitations » qui était encore en vigueur dans certains championnats régionaux
- De ne pas faire appel à des montées supplémentaires des districts (hormis celles vues plus haut en Futsal)
- De procéder aux repêchages autorisés par les Règlements Généraux de la LAuRAFoot

En outre, et suite à l'Assemblée Générale de la LAuRAFoot et du vote du nouveau championnat U16, il est proposé au Conseil de Ligue d'accepter l'inscription de l'AS Saint-Etienne dans la poule U16 R1 Avenir.

→ **Le Conseil de Ligue valide ces propositions à l'unanimité.**



CONSEIL DE LIGUE

Samedi 2 juillet 2022 à 9h30 à LYON

La liste des équipes recensées dans les différents championnats régionaux sera ainsi arrêtée et les poules seront préparées la semaine prochaine et finalisées à la réunion du 11 juillet avec les Districts afin d'être proposées au Bureau Plénier qui suivra.

Dans le document de travail communiqué en séance aux membres du Conseil de Ligue, certaines erreurs sont constatées dans le rattachement de certains clubs à certains districts. Aussi est-il demandé que les Districts vérifient les listes des clubs dans les différentes compétitions et qu'ils communiquent les erreurs constatées au service Compétitions avec copie à Pascal PARENT, Lilian JURY, Richard DEFAY et Méline COQUET.

Lilian JURY évoque également la situation du club de l'UJ Clermontoise qui n'est pas à jour vis-à-vis des paiements dus à la Ligue, et qui, s'il ne régularise pas, ne sera pas inscrit dans sa poule de R3.

- **Incidence de la réforme des championnats nationaux seniors libres Masculins et Féminins sur les championnats régionaux 2022/2023.**

SENIORS MASCULINS

Le tableau des montées et descentes de la saison 2022/2023 est présenté aux membres du CL mais il leur sera de nouveau envoyé avec les tableaux des autres compétitions, après un dernier contrôle de l'articulation entre N3 et R1.

FEMININS R1 F

Hypothèse 1			
	CAS 1	CAS 2	CAS 3
SOLDE	14	14	14
Retrogradation de U19 F	0	1	2
Accession en D3 F	-1	-1	-1
Retrogradation de D2 F	0	0	0
Accessions de R2 F	3	3	3
Retrogradations en R2 F	-2	-3	-4
SOLDE	14	14	14

Hypothèse 2			
	CAS 1	CAS 2	CAS 3
SOLDE	14	14	14
Retrogradation de U19 F	0	1	2
Accession en D3 F	-1	-1	-1
Retrogradation de D2 F	0	0	0
Accessions de R2 F	3	3	3
Retrogradations en R2 F	-4	-5	-6
SOLDE	12	12	12

Championnats R2 F

Les descentes de R2 vers les Districts, ainsi que les montées de District vers la ligue seront traitées lors du Conseil de Ligue qui suivra la date limite du 10 Octobre.

PV AG LAuRAFoot du 26 JUIN 2021



CONSEIL DE LIGUE

Samedi 2 juillet 2022 à 9h30 à LYON

Il est proposé aux membres du Conseil de Ligue de choisir entre l'hypothèse 1 et l'hypothèse 2.

→ **Le Conseil de Ligue valide à l'unanimité l'hypothèse N° 2 pour le championnat R1 F, l'absence de relégations de D2 F en R1 F permettant ainsi le retour à 12 équipes en R1 F en fin de saison 22/23.**

4. Point juridique

- **Dérogations article 73 des Règlements Généraux de la FFF :**

Les joueuses U16 F et U17 F peuvent pratiquer en Senior dans les compétitions de District, dans la limite du nombre de joueuses U16 F et U17 F pouvant figurer sur la feuille de match, comme défini ci-après :

- District de l'Ain : 0 U16 F et 1 U17 F.
- District de l'Allier : 1 U16 F et 3 U17 F.

- District du Cantal : 1 U16 F et 3 U17 F.
- District Drôme-Ardèche : 3 U16 F et 3 U17 F.
- District de la Haute-Loire : 3 U16 F et 3 U17 F.
- District de Haute-Savoie et du Pays de Gex : 3 U16 F et 3 U17 F.
- District de l'Isère : 3 U16 F et 3 U17 F.
- District de la Loire : 3 U16 F et 3 U17 F.
- District de Lyon et du Rhône : 0 U16 F et 1 U17 F.
- District du Puy de Dôme : 1 U16 F et 3 U17 F.
- District de Savoie : 3 U16 F et 3 U17 F.

Le Conseil de Ligue valide les demandes de dérogation ci-dessus pour la saison 2022/2023.

- **Dérogation joueurs U19 à reconduire ?**

S'est posée la question de la reconduction de la dérogation accordée aux joueurs U19 qui ne pouvaient pas participer au sein de leur club d'origine aux compétitions U19 ou U20 car non-organisées par les Districts de l'Ain, de l'Allier, du Cantal, de la Drôme-Ardèche, de la Haute-Loire, de la Loire et du Puy de Dôme, dérogation qui leur permettait de partir librement (dispensés du cachet mutation et non limités à leur catégorie d'âge) pour évoluer dans un autre club appartenant à l'un des sept Districts précités.

Toutefois, du fait de la modification de l'article 117 b des RG de la FFF votée à l'Assemblée Fédérale du 18 juin 2022, il n'y a plus lieu de reconduire ladite dérogation.

Pour rappel, voici l'ajout apporté à l'article fédéral :

« Lorsqu'un joueur U18 ou U19 quitte son club du fait qu'au sein de celui-ci il est dans l'impossibilité de jouer dans les compétitions de sa catégorie d'âge et de la catégorie Senior, il ne sera pas soumis à la restriction de participation de l'alinéa précédent, si dans son nouveau



CONSEIL DE LIGUE

Samedi 2 juillet 2022 à 9h30 à LYON

club la seule possibilité qui lui est offerte est de participer aux compétitions de la catégorie Senior ».

- **Inactivité catégories U19 et U20.**

Est expliqué aux membres du Conseil de Ligue, le cas des joueurs U20 qui appartiennent à un club n'ayant pas d'équipe U20 engagée en compétition et qui ne souhaitent pas évoluer en senior, sachant qu'il n'est pas possible informatiquement de déclarer une inactivité U20 sur Footclubs, tout comme il n'est pas possible de dissocier la catégorie U18 de la catégorie U19 lors de la déclaration d'inactivité.

Le Président Parent propose ainsi aux membres du Conseil de Ligue de dispenser du cachet mutation les joueurs U19 et U20 dont les clubs sont en inactivité en U19 et U20 (bien que non déclarée sur footclubs car impossible techniquement) et à deux conditions :

- que les joueurs concernés ne jouent pas en compétition seniors dans leur nouveau club.
- qu'un mail officiel ait été envoyé au préalable sur la boîte mail de la Ligue pour déclarer l'inactivité en U19 et/ou U20.

A voir s'il est possible d'ajouter un cachet sur la licence, par exemple « uniquement dans sa catégorie d'âge », ou si la Commission Régionale de Contrôle des Mutations doit traiter au cas par cas.

→ **Le Conseil de Ligue valide la proposition à l'unanimité.**

5. Point financier :

- **Montant de l'indemnité kilométrique à compter de la saison 2022/2023.**

Pascal PARENT informe que le budget de la Fédération a été construit avec pour hypothèse un remboursement des frais de déplacement sur la base de 0,446 € du kilomètre. Sous réserve que cette disposition soit confirmée par le Comex de la F.F.F., la LAuRAFoot appliquera ce montant en Ligue à compter du 1/7/22.

- **Indemnités d'arbitrage des compétitions Ligue Futsal (J-M. Salza).**

Jean-Marc SALZA fait part des propositions de la Commission Régionale de l'Arbitrage pour l'augmentation de l'indemnisation des arbitres régionaux Futsal comme suit :



CONSEIL DE LIGUE

Samedi 2 juillet 2022 à 9h30 à LYON

	LAuRAFoot saison 2021/2022	Formules adoptées pour Saisons 2022/2023 et suivantes
ARBITRES DE LIGUE FUTSAL		
Futsal R1	54 €	= arbitre R2
Futsal R2	43 €	= arbitre R3

Jean-Marc SALZA précise que la faible indemnisation des arbitres régionaux futsal avaient été remontée par les clubs futsal eux-mêmes lors de la réunion de rentrée 21/22.

→ **Le Conseil de Ligue valide la proposition à l'unanimité.**

Le montant de la péréquation sera revu en conséquence de ces modifications.

6. Questions et/ou points divers.

- **Jöel MALIN :**

La communication sur le nouveau dispositif de formation DEUST AGAPS Foot n'a pas permis pour l'instant l'inscription du nombre minimum de 20 candidats nécessaire à son équilibre financier. Une visioconférence est prévue mardi 5 juillet pour effectuer un état des lieux précis. Daniel THINLOT, inquiet pour le budget de la Ligue, questionne sur les pertes supportées par la Ligue si le nombre de candidats reste insuffisant.

Après discussion et vu les estimations faites par Lilian JURY, ce point sera arbitré au prochain Bureau Plénier du 11 juillet.

- **Hubert GROUILLER :**

Quelle conséquence, quelle action est menée pour les équipes ayant obtenu moins de 6 points une ou plusieurs fois lors des réponses au questionnaire du Challenge de la Sportivité 2021/2022 ?

Pascal PARENT donne lecture du courrier de Bernard BARBET, Président de la Commission Ethique, Fair Play, Sportivité, Récompenses, qui reconnaît que le règlement ne prévoit ni conséquences, ni actions dans les différents cas de figure évoqués mais se propose de faire évoluer le dispositif.

→ **Le Conseil de Ligue est favorable à toute amélioration du Challenge de la Sportivité.**

- **Retrait de Labels en application des articles 9 et 10 du Règlement des Labels Ecole Féminine et Jeunes Futsal, et articles 10 et 11 du Label Jeunes :**



CONSEIL DE LIGUE

Samedi 2 juillet 2022 à 9h30 à LYON

- CEBAZAT SP. :

Le District du Puy de Dôme demande le retrait des Labels au club de CEBAZAT SP. pour raison disciplinaire (suspension de 15 ans infligée à un joueur pour insultes, menaces, comportement intimidant, bousculade, tentative de coups et coups envers l'arbitre pendant la rencontre).

Toutefois, Philippe AMADUBLE demande à ce que le Conseil de Ligue prenne en compte le fait que ce club est structuré, sérieux et a un grand nombre de licenciés jeunes. Il demande donc à ce que le retrait du Label ne soit prononcé que pour une année.

Pierre BERTHAUD informe que le club pourra très bien rentrer en démarche la saison prochaine pour le récupérer.

→ Le Conseil de Ligue valide à l'unanimité la proposition de retrait des Labels EFF Or et Jeunes FFF Excellence au club de CEBAZAT SP.

- VENISSIEUX FC :

Une discussion s'engage entre les membres du Conseil de Ligue sur le retrait du Label au VENISSIEUX FC en raison de faits disciplinaires, notamment une sanction de huis clos en Futsal R1 suite à des jets de projectiles envers les officiels et une sanction de 10 mois fermes envers un éducateur pour bousculade volontaire et tentative de coup envers un joueur.

→ Le Conseil de Ligue valide à l'unanimité la proposition de retrait du Label Jeunes FFF Elite et l'attribution différée des Labels EFF et Jeunes Futsal, à la saison 2022/2023 si pas de récidive.

Ces propositions de retrait, ou de non-attribution, ou d'attribution différée, tout comme celles des Conseil de Ligue du 4/6 et du Bureau Plénier du 13/6 seront soumises, conformément au règlement des labels Jeunes/Féminines/Futsal à la plus proche réunion du BELFA pour décision finale.

• **Jean-Marc SALZA :**

- La Commission Régionale de l'Arbitrage propose la nomination d'arbitres de Ligue Futsal.

ARBITRES DE LIGUE FUTSAL		
AKOETEY	Kossivi	63
BOUYAICHE	Yanis	03
DUPONT	Joaquim	73
FEKRANE	Hatem	69
JARAMILLO	Nicolas	63
PARILAUD	Clément	03
PAUCHON	Steve	69



CONSEIL DE LIGUE

Samedi 2 juillet 2022 à 9h30 à LYON

- La Commission Régionale de l'Arbitrage propose la nomination de nouveaux observateurs d'arbitres.

OBSERVATEURS D'ARBITRES		
JAMET	Alexandre	26/07
REGAIEG	Sébastien	63

→ **Le Conseil de Ligue valide ces différentes nominations.**

- Validation de la mise à jour du Règlement Intérieur de la CRA.

Jean-Marc SALZA donne lecture du Règlement Intérieur avec des propositions de modifications et d'ajouts entre autres :

Sur les réclamations :

9 - Statuer sur les réclamations relatives à l'application des lois du jeu. Les appels des décisions de la Commission Régionale de l'Arbitrage sont examinés **par la Section Lois du Jeu de la Commission Fédérale de l'Arbitrage et les décisions de cette dernière par la Commission Supérieure d'Appel de la F.F.F.** Les appels des décisions des Commissions Départementales de l'Arbitrage sont examinés en dernier ressort par la **Section Lois du Jeu de la Commission Régionale de l'Arbitrage** (Statut de l'Arbitrage - art. 9 5.3).

Sur les modifications sur l'évaluation du classement des arbitres.

Sur le quota – Nombre de candidats arbitres par district, augmentation d'1 unité.

Sur l'âge des arbitres : tout a été inscrit au 1^{er} janvier en remplacement du 1^{er} juillet.

→ **Le Conseil de Ligue valide à l'unanimité les modifications du Règlement Intérieur de la CRA.**

- **Hommage rendu à Michel MUFFAT-JOLY le 3 juillet 2022 dans l'Isère :**
Seront présents à cet hommage pour représenter la LAuRAFoot : Bernard BARBET, Didier ANSELME, Jean-Marc SALZA, Chrystelle RACLET et Franck AGACI, le Président de la Ligue et le Président-Délégué étant empêchés.

- **Christian PERRISSIN :**
Quel impact la limitation à 4 mutations dans les équipes de U12 à U18 sur les clubs non en règle avec le statut régional aggravé jeunes de l'Arbitrage ?
Pascal PARENT répond que cette modification n'impacte en la soustraction du nombre de mutés par année d'infraction (2 mutés en moins). Seul le point de départ change : 4 au lieu de 6.



CONSEIL DE LIGUE

Samedi 2 juillet 2022 à 9h30 à LYON

Pascal PARENT demande à ce que soit différencié sur le PV du Statut de l'Arbitrage le cas des clubs nationaux (L1/L2/N1/N2), afin qu'il soit précisé s'ils sont ou non en règle avec le statut fédéral. Il faudrait donc faire deux états : un pour la situation par rapport au Statut aggravé LAuRAFoot et un pour la situation par rapport au Statut Fédéral. Cela sera beaucoup plus clair pour les clubs.

Lilian JURY rappelle les règles d'application du Statut Fédéral et du Statut Aggravé et il informe qu'une présentation détaillée des modifications récentes apportées au Statut Fédéral de l'Arbitrage sera faite aux clubs à l'AG d'hiver.

- **Dominique DRESCOT :**

Suite à la réunion du mardi 28 juin, la CRSEEF informe le Conseil de Ligue qu'elle souhaite que dans le cadre de la lutte contre les violences et incivilités, le port du brassard pour les éducateurs désignés soit reconduit afin de facilement identifier l'interlocuteur des officiels sur les bancs de touche.

La distribution de ces brassards pourrait se faire lors des réunions de rentrée des clubs disputant les championnats régionaux.

Des précisions sont attendues quant au nombre d'équipes, au nombre de brassards, et aux éventuelles sanctions encourues en cas de non-respect.

Le Président rappelle la réunion du Conseil de Ligue du 4 juin dernier qui informait déjà que des brassards spécifiques seront commandés par la Ligue cet été et distribués à l'occasion des réunions de rentrée à raison d'un brassard par équipe de Ligue.

En cas de non-respect de cette obligation, l'information sera remontée via les officiels (délégués ou arbitres) à la Commission PMS (prévention, sécurité, médiation) pour suite éventuelle à donner selon la gravité du comportement de l'éducateur réfractaire.

Le Président informe les Districts intéressés qu'ils peuvent se rapprocher de David ROCHES et Richard DEFAY rapidement, s'ils souhaitent qu'une commande groupée de brassards soient effectuée avec la Ligue.

- **Philippe AMADUBLE :**

Informe le Conseil de Ligue que le CDD du CTD PPF du District du Puy-de-Dôme se terminant le 8 juillet 2022, celui-ci s'est engagé avec un club.

Le Président PARENT lui répond que la Ligue n'a pu lui donner de perspectives plus tôt dans la mesure où Sylvain MAUPAS a confirmé il y a quelques jours seulement sa reprise à la Ligue en septembre suite à ses trois années sabbatiques.

- **ANS :**

Pascal PARENT et Richard DEFAY ont finalisé la répartition des 290 000 € relatifs à l'A.N.S. et informe les Districts des quelques ajustements effectués.



CONSEIL DE LIGUE

Samedi 2 juillet 2022 à 9h30 à LYON

- **Didier ANSELME :**

Bilan sur le FAFa emploi :

La Commission a travaillé sur les dossiers de la saison prochaine :

- 23 demandes ont été étudiées depuis le mois d'avril.
- 8 dossiers d'ores et déjà acceptés par la L.F.A.

Bilan de la saison écoulée sur le FAFa équipement :

Tous les dossiers ont été acceptés et représentent la somme d'1M€ environ.

Une réunion sera organisée en début de saison entre la Ligue et les membres des Districts acteurs du FAFa.

- **Pierre LONGERE :**

Clôture des inscriptions des clubs pour la Coupe de France depuis le 1^{er} juillet avec 923 clubs engagés cette saison.

A souligner le District de Drôme-Ardèche, leader dans ce domaine avec 123 inscrits.

Le 1^{er} tour de la Coupe de France se jouera le 28 août et une communication concernant les rencontres sera faite en direction des clubs aux alentours du 25 juillet.

-X-X-X-X-X-O-O-O-O-O-

La séance est close à 12h30.

Le Président,

Le Secrétaire Général,

Pascal PARENT

Pierre LONGERE